



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
15.01.2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mmes RAYNAL, VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, GONZALES, PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mmes THUEL, PELLEGRINI,

N° 19/5

Absents : Mr GUIRAUD procuration à Mme VILLENEUVE
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr SOULA
Mr GRIMAL procuration à Mr MARTY
Mr SAMATAN procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mr LE ROCH
Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL
Mr PEYRONIE, Mme KLIMEZACK-GIL

Secrétaire : Mr LE ROCH.

Objet de la délibération

**IMPLANTATION D'UN
CITY STADE -
Demande de subvention
à l'Etat au titre de la
DETR 2019**

La ville de Saint-Juéry, deuxième commune de l'agglomération, est fortement impliquée dans un projet de cohésion sociale intégrant le sport comme vecteur d'accomplissement individuel mais également comme vecteur d'intégration et de prévention de la délinquance. Le constat a ainsi été fait de la nécessité de conforter l'offre de la ville en créant un équipement multi sport indépendant de l'offre sportive associative existante.

L'équipement multisport projeté ainsi que son implantation, sont estimés à 128500 € H.T.

Afin d'atténuer sa charge financière nette, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2019 dans le cadre du plan de financement prévisionnel hors taxe suivant :

Adopté à l'unanimité

	plan de financement prévisionnel HT	
	128 497 €	
Région	19 275 €	15 %
Département	25 699 €	20 %
Etat	51 399 €	40 %
Ville de Saint Juéry	<u>32 124 €</u>	<u>25 %</u>
	128 497 €	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

MANDATE Monsieur le Maire afin de solliciter une aide auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2019 dans le cadre du plan de financement prévisionnel hors taxe ci-dessus.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 1er février 2019
Pour le Maire, l'adjoint délégué,
Michel MARTY

